

J'ai fait cette déclaration parce qu'elle touche à l'autre question. La commission a étudié les problèmes de défense relatifs au littoral du Pacifique autant que de l'Atlantique et c'est sur son conseil qu'on établit ces bases. La commission n'a pas émis de vœu au sujet de la route de l'Alaska. Mon honorable ami doit savoir qu'on a saisi une commission conjointe de cette question dont l'étude est en bonne voie.

Les gouvernements des Etats-Unis et du Canada ont chargé des commissions d'étudier l'établissement projeté de la route de l'Alaska. Un rapport provisoire a été soumis en avril 1940. Depuis cette époque des arpenteurs ont examiné la possibilité d'établir une route dans le nord de la Colombie-Britannique et dans le territoire du Yukon. La commission canadienne doit se réunir au cours des prochaines semaines. Les deux organismes tiendront plus tard une séance conjointe pour approfondir la question. Dans l'interval, le Gouvernement canadien ne s'est pas encore prononcé sur l'opportunité d'une nouvelle route.

Mon honorable ami veut savoir si l'on donne suite aux vœux de la commission de défense. Je puis le rassurer sur ce point. Les ministères de la Défense nationale, de l'Air et du Service naval sont saisis des recommandations de la commission. Sauf une exception, et il se peut fort bien qu'on en ait disposé, le Gouvernement a approuvé toutes les conclusions et a entrepris d'y donner suite, si j'ai bonne mémoire.

Pour ce qui est du partage des dépenses entre les deux pays, la question ne se pose pas, chaque pays s'engageant à acquitter les frais des travaux exécutés sur son propre territoire. La loi des crédits de guerre prévoit l'acquittement du prix des travaux exécutés au Canada et le gouvernement américain se chargera de défrayer celui des travaux exécutés aux Etats-Unis. Je ne crois pas qu'il y ait rien à ajouter. Mon honorable ami comprendra que je ne puis entrer dans le détail des diverses entreprises. Je puis dire toutefois qu'elles sont considérables.

Les honorables députés pourront se rendre compte du travail accompli en considérant certains aspects auxquels ils ne se sont peut-être pas arrêtés. Il y a actuellement des troupes américaines à Terre-Neuve. Elles veillent à la protection de la côte américaine et sont placées à l'avant-garde de nos défenses. Si Terre-Neuve était envahie, je laisse à penser au comité ce que feraient ces troupes. Je crois que l'honorable député de Broadview (M. Church) a accusé les Etats-Unis de se désintéresser de la guerre actuelle. Cet exemple démontre les mesures pratiques prises par les troupes américaines pour occuper l'une des bases que, selon l'honorable député de Broadview, il n'aurait jamais fallu céder.

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. GREEN: Il y a huit jours à la rentrée, le premier ministre a déposé le rapport du comité spécial chargé d'une enquête sur les Orientaux de la Colombie-Britannique. Ce rapport était daté de décembre 1940. Voici l'une de ses conclusions:

A la fois à une fin de sécurité civile et afin d'enlever aux personnes hostiles aux Japonais un sujet constant et plausible de récriminations, on devrait procéder à une nouvelle inscription de la population japonaise en Colombie-Britannique. (L'appendice B contient une esquisse de la méthode à suivre.)

Comme il est expliqué dans l'appendice, les nouvelles cartes porteraient, en plus des renseignements contenus dans les cartes destinées aux autres habitants du Canada, un espace réservé à une petite photographie du porteur, ainsi qu'une description de sa nationalité: Canadien de naissance, par naturalisation ou Japonais. On a également proposé que la Royale Gendarmerie à cheval du Canada se charge de cette inscription. Je désire savoir si le Gouvernement donne suite à ce vœu du comité et à quelle date l'inscription se terminera.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement a approuvé ce projet et il a pris des mesures en vue d'une inscription immédiate. Les préparatifs sont déjà terminés, mais je ne sais si l'inscription proprement dite est commencée. Sinon, elle le sera d'ici deux jours.

M. GREEN: La nouvelle inscription doit se compléter aussitôt que possible?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. REID: Englobera-t-elle les enfants aussi bien que les adultes?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je le crois, sans pouvoir l'affirmer.

M. NICHOLSON: J'ai lu ce que le premier ministre nous a dit, hier soir, au sujet des Canadiens vivant dans la France occupée par les Allemands, mais rien au sujet des conditions de vie dans les régions où ces Canadiens se trouvent. Voici un exemplaire du hansard britannique contenant une déclaration détaillée de M. Eden sur les conditions de vie des 4,000 sujets britanniques qui habitent la France occupée. On y indique que le gouvernement britannique se tient en relation avec la Croix-rouge américaine et l'ambassade américaine à Paris. Il en reçoit, selon toute apparence, beaucoup de renseignements. Je me demande si notre Gouvernement s'est procuré des détails semblables.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le rapport de M. Eden, que mon honorable ami a lu, lui indiquera, je crois, tous les rensei-